

NOTICE D'INFORMATION - NOUVELLE VOIE D'ADMISSION – VOEUX 1A 2026

Dans le cadre du partenariat entre l'ENSA et le ministère des armées, le cursus militaire est accessible aux étudiants scolarisés en 1^{ère} année aux Arts et Métiers, quel que soit leur campus d'affectation, dans le cadre de la procédure de vœux 1A 2026

Le cursus militaire vise à former des Ingénieurs Militaires de l'Infrastructure (IMI), destinés à rejoindre le Service d'Infrastructure de la Défense (SID).

Le Service d'Infrastructure de la Défense (SID)

Service interarmées, le SID construit, entretient et administre l'ensemble du domaine immobilier et des installations techniques du ministère des Armées. Il assure le soutien et l'adaptation des infrastructures des armées, directions et services en métropole, en outre-mer et à l'étranger, ainsi que le soutien au stationnement des Forces en opérations extérieures (OPEX).

Le SID compte aujourd'hui 6 400 collaborateurs civils et militaires dont 685 Ingénieurs Militaires d'Infrastructure (IMI) chargés des fonctions d'encadrement et de direction du service dont le volume d'activité va croissant avec près de 2,5 milliards d'€ d'investissements dans l'objectif de moderniser les Armées et de mettre en œuvre le plan famille du ministère.

La complexité de certaines infrastructures stratégiques et opérationnelles requiert des compétences de haut niveau offrant aux ingénieurs Arts et Métiers un rôle de premier plan dans toutes les missions de conception et d'encadrement dans les domaines du BTP et du génie civil.

Les missions d'un ingénieur militaire d'infrastructure (IMI)

- **Conduit** des opérations de construction ou de maintenance, des études à la livraison ;
- **Conçoit** et réalise les projets techniques des ouvrages de la Défense (bâtiments, hébergements, ports, aéroports, bureaux, zones techniques...) ;
- **Manage** une équipe projet de techniciens et de dessinateurs, et à terme, dirige une unité du SID.

L'ingénieur militaire d'infrastructure s'inscrit dans la hiérarchie militaire, du grade d'ingénieur (équivalent sous-lieutenant) au grade d'ingénieur général (équivalent général).

Le cursus de formation

Après avoir validé sa 1^{ère} année de formation académique aux Arts et Métiers dans son campus d'origine, l'élève-officier IMI poursuit sa formation sur le campus d'Angers, pendant laquelle il ou elle est rémunéré(e). Cette formation comporte 2 cycles :

1^{er} cycle : dès l'admission dans le cursus militaire, l'élève officier-ingénieur suit une année de formation militaire pour acquérir une solide culture dans ce domaine et se former à la fonction d'officier. Cette année de formation militaire comprend :

- une formation militaire initiale destinée à apprendre les rudiments du métier de soldat ;
- une formation d'officier dans l'une des écoles d'officiers des armées : Académie Militaire de Saint-Cyr-Coëtquidan, Ecole Navale, Ecole de l'Air et de l'Espace ;
- un stage d'immersion au sein d'une unité opérationnelle des trois armées, véritable exercice au commandement.

2^{ème} cycle : 2 ans de formation académique sur le campus d'Angers

- L'élève-officier IMI rejoint le campus d'Angers et suit le parcours « Ingénierie et gestion durable des constructions » (IGDC).

Sous réserve de réussite aux épreuves académiques, l'élève-officier IMI reçoit son diplôme d'ingénieur Arts et Métiers et devient officier de carrière.

Conditions de candidature et contacts

Pour être candidat, il faut postuler pour le cursus militaire par le biais de la procédure de vœux 1A mise en place par les Arts et Métiers et adresser un dossier de candidature au pôle recrutement du SID, au plus tard le 11 avril 2026 à :

dcsid-concours-imi.contact.fct@intradef.gouv.fr

Les **conditions requises** pour postuler sont les suivantes :

- être de nationalité française
- être né(e) après le 1^{er} janvier 2003
- être apte à l'engagement militaire
- satisfaire à une enquête de sécurité.

Le **dossier de candidature** à transmettre à la section Pilotage Recrutement du SID comprend :

- un CV
- une lettre de motivation
- un certificat de visite d'expertise médicale initiale (VEMI) avec mention « aptitude au recrutement IMI » établi par un médecin militaire. *Liste des centres médicaux des armées à télécharger sur la page suivante :* <https://www.artsetmetiers.fr/fr/formation/cursus-militaire>
- une copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport attestant de la nationalité française et en cours de validité
- une attestation de scolarité en 1^{ère} année des Arts et Métiers
- un formulaire de demande de contrôle élémentaire au recrutement (CER) dûment complété, daté et signé. *Document à télécharger sur la page suivante :* <https://www.artsetmetiers.fr/fr/formation/cursus-militaire>
- une copie de l'attestation de participation à la journée d'appel de préparation à la défense ou à la journée défense-citoyenneté

L'épreuve orale

Après transmission des candidatures par les Arts et Métiers et réception des dossiers de candidature par la section Pilotage Recrutement du SID, le candidat ou la candidate est convoqué(e) à un entretien de motivation. Cette épreuve se déroule en visioconférence face à un jury militaire, chargé de vérifier l'aptitude du candidat à l'état militaire et son intérêt à servir dans le domaine de l'infrastructure. Les entretiens auront lieu courant avril 2026.

L'admission définitive est conditionnée à la réussite à l'entretien de motivation, à l'aptitude médicale à l'engagement militaire du candidat ou de la candidate, à la suite favorable réservée à l'enquête de sécurité, à l'admission en deuxième année de l'ENSA du programme Grande Ecole et à la signature de la convention du stage exécutant de fin de 1^{ère} année Arts et Métiers.

Renseignements et liens utiles

<https://www.artsetmetiers.fr/fr/formation/cursus-militaire>

<https://www.jobteaser.com/fr/companies/sid>

Pour en savoir plus, consulter les pages dédiées aux IMI sur le site web du ministère des Armées, la page LinkedIn du SID :

- ministère des Armées : <https://www.defense.gouv.fr/sqa/travailler-au-ministere/recrutement-militaire-civil/recrutement-militaire-au-sqa/devenir-ingenieur-militaire>
- page LinkedIn du SID : <https://www.linkedin.com/company/service-infrastructure-de-la-defense>
- le replay de l'émission « Ingénieur militaire d'Infrastructure, un métier d'exception » : coup de projecteur sur le métier d'IMI et le parcours de Stéphanie, directrice de programmes : https://www.youtube.com/watch?v=15kgwzf5_RA
- le replay de l'émission « A la découverte du SID, épisode 5 » animé par IMI Aymeric, Conducteur d'opérations infrastructure à la Division PSM à Toulon : <https://www.youtube.com/watch?v=TIFpGHOk-dI>

- le replay de l'émission « A la découverte du SID, épisode 6 » animé par Elliot, IMI en cours d'études à l'ENSIM : <https://www.youtube.com/watch?v=hkXng86skJM>
- le replay de l'émission « A la découverte du SID, épisode 10 » animé par Carl, Adjoint chef section travaux – USID Arcueil : <https://www.youtube.com/watch?v=DBUVwjXRLnM>

Pour aller plus loin, contacter un des ingénieurs militaires d'infrastructure en poste, échanger avec lui ou elle et poser vos questions. RV sur :

- MyJobGlasses : <https://myjobglasses.page.link/C78h>

Le SID dispose de 25 ambassadeurs, ingénieurs militaires d'infrastructure, sur la plateforme MyJobGlasses. Volontaires et disponibles pour échanger avec les candidats et les jeunes en cours d'études et d'orientation professionnelle, ils sont là pour présenter les missions du SID, les métiers exercés, leur parcours et conseiller les jeunes dans l'élaboration et la validation de leur projet professionnel.